

# LA FRANCE RÉPUBLICAINE

## JOURNAL QUOTIDIEN

Directeur politique et rédacteur en chef : M. Eugène VÉRON

REDACTION ET ADMINISTRATION  
A LYON  
3, place des Cordeliers, 3



| ABONNEMENTS          |                      |
|----------------------|----------------------|
| 9 mois               | 6 mois               |
| 1 an                 | 1 an                 |
| pour Lyon.           | 40 fr. 20 fr. 40 fr. |
| hors du département. | 44 fr. 22 fr. 44 fr. |
| Étranger.            | 48 fr. 25 fr. 50 fr. |

Pour les abonnements, envoyer un bon sur la poste, ou un mandat à vue sur Lyon.

### AVIS

En raison de l'importance du renouvellement du 30 novembre, les souscripteurs, dont l'abonnement expire à cette date, sont priés de vouloir bien le renouveler avant la fin du mois, afin d'éviter toute interruption dans la réception du journal.

L'Administration de la France Républicaine a l'honneur de rappeler que les abonnements datent du 1<sup>er</sup> et du 16 de chaque mois. Elle invite donc les personnes qui ont souscrit à dater du 1<sup>er</sup> décembre à faire parvenir leur demande le plus tôt possible, afin d'éviter tout retard dans l'envoi du journal. Les demandes d'abonnement non accompagnées d'un mandat sur la poste ou d'un mandat à vue sur Lyon, ne sont pas considérées comme non avenues.

### Lyon, 27 Novembre 1872

Il n'est pas pire à notre avis que l'incertitude, la peur de l'inconnu arrêtant les transactions, paralysant les affaires, suspend pour ainsi dire la vie de la grande nation industrielle comme elle.

Il est évident que ce sera un soulagement pour le pays que de voir exactement quels dangers le menacent. Certes, l'ensemble de la situation n'est pas de très rassurant, mais c'est déjà une satisfaction que de voir le terrain sur lequel la lutte s'engage et de voir ses adversaires bien connus.

Il constate l'inutilité d'une réponse présidentielle en raison de la situation respective des deux pouvoirs, de l'Assemblée et celui du président de la République, ce dernier étant comme le simple délégué du peuple et le pacte de Bordeaux devant rester la base des relations entre les deux pouvoirs.

Il conclut à la résolution suivante : « La commission de quinze membres nommée dans les bureaux à l'effet d'examiner dans le plus bref délai la responsabilité ministérielle. »

### LE DERNIER CRIMINEL

PAR OCTAVE TÈRÉ ET EUGÈNE MORET

DEUXIÈME PARTIE.

« Cette résolution » était prévue. Nous en sommes expliqués déjà. La responsabilité ministérielle peut être une excellente chose en soi ; mais dans certaines circonstances, dans le cas où elle ne tendrait à rien moins qu'à

### VIII

UN MARIAGE DE RAISON  
deux années qui suffirent furent des années de douleur et d'affliction pour la famille. Elles s'écoulèrent dans les larmes, dans le deuil, dans le remords et la désolation.

l'annulation de M. Thiers, à la main mise sur tous les pouvoirs publics par les hommes des anciens partis ; ce serait, en un mot, la République livrée à l'entière discrétion de ses plus implacables ennemis.

Comme il importe qu'il ne reste, à ce sujet, aucun doute dans les esprits, nous revenons plus loin. On verra d'une part que les prétentions des *homogènes* sont inadmissibles au point de vue du droit constitutionnel proprement dit et de la stricte observation des traditions parlementaires, on verra, de l'autre, quels pièges redoutables se cachent sous cette formule si anodine en apparence : « responsabilité ministérielle ».

Ce n'est point un tacticien parlementaire de la force de M. Thiers qui pouvait s'y tromper, et il faut vraiment plus de naïveté encore que de présomption de la part des incorrigibles de la droite pour que ces messieurs aient pu supposer un seul instant que le président de la République donnerait tête baissée dans le panneau.

De même que l'interpellation du général Changarnier visait beaucoup plutôt M. Thiers et les affirmations républicaines du Message que M. Gambetta et le radicalisme, de même la responsabilité ministérielle est une machine de guerre dirigée non point contre la dictature réelle de M. le président de la République, — dictature que nous n'avons jamais songé à nier, qui est née de la force des choses, qui est une conséquence fatale de l'impopularité et de l'impopularité de l'Assemblée, — mais contre la République elle-même.

M. Thiers le sait si bien qu'il s'en est exprimé en termes fort clairs avec un des ses intimes. Nous croyons devoir reproduire cette curieuse conversation telle que nous la trouvons dans l'*Indépendance belge* et en lui en laissant, bien entendu, la responsabilité :

« La majorité de la commission voudrait traiter une seule question, quand il y en a d'autres importantes à traiter pour la consolidation de la République, que je n'abandonnerai pas ; je me ferai chasser plutôt que de renoncer au seul gouvernement possible aujourd'hui en France. Mais je suis obstiné et saurai résister, puisqu'il s'agit du salut de mon pays ; j'attendrai que l'Assemblée ait décidé entre la commission et moi. »

J'ai enfin compris que le jeu de ces messieurs est de tout concentrer sur une prétendue réforme parlementaire faite tout de suite ; ils veulent ajourner le reste, sauf ce qui a trait aux rapports des pouvoirs entre eux. Viendrait la discussion de ces rapports, ils entasseraient entraves sur entraves, cherchant à faire adopter par la Chambre des conditions que je ne pourrais pas accepter, et cela pour pouvoir me renverser ou me forcer à donner ma démission, qu'alors je ne pourrais plus retirer, parce qu'il s'agirait d'une question personnelle et non plus d'une question vitale pour le pays.

Les monarchistes ne sont pas prêts à prendre le pouvoir dès à présent et dans la situation actuelle ; ils le seraient peut-être prochainement, pour égarer la République.

Je vous dis donc que la question est vidée au plus tôt, sans retard ; je veux la guerre ou la paix, pas d'armistice qui ramènerait un ravitaillement funeste à la cause républicaine.

J'espère pourtant, a ajouté M. Thiers, que nous n'en arriverons pas à de dures extrémités ; j'ai foi encore dans le patriotisme de la majorité des membres de la Chambre, qui sauront mettre le bonheur du pays, la tranquillité et l'ordre, au-dessus des mesquins calculs de l'esprit de parti.

Pour l'honneur de la France, dont le territoire est encore occupé par le vainqueur, j'espère que le nombre de ceux qui ne craindraient pas de nous jeter dans la guerre civile, et de ramener l'étranger sera très-petit.

Donc le rapport de M. Batbie n'est autre chose qu'une déclaration de guerre en bonne et due forme au gouvernement de la République. C'est ainsi que l'a compris M. Thiers, c'est ainsi que chacun l'ont interprété déjà le *Sicéle* et les *Débats* dont un télégramme nous transmet ce matin les appréciations sommaires.

Cela posé, à qui restera la victoire ? — A l'heure où paraîtront ces lignes la question sera bien près d'être tranchée. Pour vieillard, madame de Frairières se cloîtra en quelque sorte, brisa avec le monde, mita son existence, et ne donna plus que de rares signés d'existence.

le moment nous ne pouvons que chercher des indices dans le vote d'hier.

Après la lecture du rapport de M. Batbie, une partie de la Chambre — la droite — a demandé que la discussion commençât immédiatement. Le gouvernement, appuyé par toute la gauche, a insisté pour que la discussion fût renvoyée à demain jeudi. Ce délai, on le comprendra sans peine, était de toute nécessité, car s'il importait de sortir au plus tôt d'une situation dont tous les intérêts souffrent, il n'est pas moins utile que tous les républicains de l'Assemblée s'entendent pour formuler leur réponse à la coterie des cuistres, des ducs et des jésuites — comme les appelle si justement le *Corsaire*. Un malentendu pouvait avoir des conséquences funestes.

Or, le renvoi de la discussion n'a été obtenu que par une majorité de 24 voix, nous dit l'*Agence Havas*, par 10 ou 15 voix, nous dit un de nos correspondants de Versailles. Il est probable que cette majorité se retrouvera lorsqu'il s'agira de statuer définitivement sur les prétentions de la commission Kerdel. Donc le gouvernement l'emportera. Mais, comme le fait avec raison remarquer le *Journal des Débats*, il est impossible de gouverner avec une majorité aussi faible.

Qu'en conclure ? — C'est que la Chambre en est arrivée à un état de décomposition qui rend tout gouvernement impossible, c'est que des élections générales restent plus que jamais le « remède sauveur ». A. BALLUR.

### ADRESSES

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.  
L'adresse suivante, des conseillers municipaux de Lyon, vient d'être envoyée aujourd'hui même, par le télégraphe, à M. le président de la République.  
Lyon, le 26 novembre 1872.

Monsieur le président,  
Les soussignés, membres du conseil municipal de Lyon, réunis hors séance, ont l'honneur d'adhérer complètement aux affirmations contenues dans votre Message, et qui ont plus particulièrement soulevé les colères de vos adversaires, que la République est désormais le seul gouvernement possible en France, et que toute tentative de restauration monarchique nous conduirait inévitablement à de nouvelles et irréremédiables catastrophes.

Ils sont profondément convaincus, monsieur le président, que le seul moyen rationnel, efficace et vraiment loyal de sortir de la crise actuelle, si funeste aux intérêts du pays, c'est l'appel au pays même par de nouvelles élections générales.

Il n'en faut pas douter, la France vous soutiendra dans votre grande œuvre de régénération par la République.

(Suivent les signatures).  
Voici l'adresse du conseil municipal de Beaujeu (Rhône) au président de la République :

Monsieur le président,  
Les soussignés, membres du conseil municipal de Beaujeu, profondément indignés des intrigues scandaleuses à propos de votre Message qui a obtenu l'assentiment de tous les hommes dévoués à leur pays et à la République, ont l'honneur de vous faire parvenir l'expression de leur sympathie, et leurs félicitations pour votre attitude énergique en face des agressions incessantes des incorrigibles qui sacrifient les intérêts du pays à leurs rancunes égoïstes.

Restez à votre poste pour déjouer ces complots qui entretiennent l'inquiétude et paralysent les affaires.

Lorsque le pays sera consulté, le vote unanime des représentants de la France confirmera vos pouvoirs et vous achèverez l'œuvre que vous avez si habilement commencée, la

libération du territoire et l'affermissement de la République.

Ch. Herou, maire ; Devillaine, adjoint ; Duvernoy, Teillard, Gaine, Canard ; Magnin, Labruyère, Veaux, Philibert, Habrun, Ruet, Dupont, Trichard, Schémouk, Sambardier.

Voici maintenant deux adresses des départements voisins du Rhône :

ROANNE (Loire) : Les soussignés membres du Conseil municipal de Roanne, hors de toute session, agissant comme citoyens, déclarent donner leur adhésion aux principes proclamés par le Message de M. le président de la République, et l'invitent à faire, le plus tôt possible, légalement appelé à la véritable majorité du pays.

VIZILLE (Isère) : Les citoyens soussignés, conseillers municipaux de la ville de Vizille (Isère), viennent témoigner toute la satisfaction qu'ils ont éprouvée à la lecture de votre Message, où la République a été reconnue comme le seul gouvernement possible en France, le seul compatible avec les aspirations de la majorité de la nation.

« Ils espèrent que, bientôt, une nouvelle Assemblée, libre expression des vœux du pays, s'unira à vous pour consolider l'œuvre que vous avez si bien commencée. »

### NOUVELLES POLITIQUES

Le rapport Batbie est considéré par tous les journaux comme une déclaration de guerre à mort au gouvernement de M. Thiers.

« On sait maintenant, dit l'*Événement*, ce que veulent les meneurs de Droite ; ils espèrent contraindre M. Thiers à abandonner le pouvoir, créer un gouvernement de *paillote* qui leur permette de donner aux affaires une direction anti-républicaine, et préparer les voies à la monarchie. »

« Ils ne se dissimulent pas que la majorité peut leur faire défaut pour constituer un gouvernement. Ils espèrent, en tout cas, battre M. Thiers, s'il s'agit seulement, non de renverser le pouvoir, mais de l'amoindrir en faisant main basse sur les ministères, l'administration, l'armée. »

Le même journal assure que M. Thiers n'est pas dans l'intention de faire un second message.

Dans le cas où le vote ne serait pas ce qu'on espère, le président adresserait à la Chambre une déclaration dans laquelle il annoncerait sa démission.

L'*Avenir national* donne la même nouvelle :

« On disait hier, dans les cercles officiels, que M. Thiers, s'appuyant sur la constitution Rivet, ne se retirerait pas devant un vote hostile de la droite et du centre droit coalisés. »

« Ce matin, on tient à la présidence un tout autre langage et on déclare que, si la majorité de l'Assemblée se rallie aux conclusions de la commission Kerdel, M. Thiers donnera sa démission. »

« Ce qu'il y a de certain et ce que nous ne devons pas dissimuler, c'est que la crise atteint une gravité exceptionnelle. »

L'*Avenir national* a reçu copie d'une lettre qu'un député de la droite vient d'adresser à un de ses amis sur la situation.

Cette lettre expose sous leur véritable jour les mobiles auxquels obéissent en ce moment

les monarchistes. En voici quelques passages :

Tôt ou tard, que ce soit dans un an ou que ce soit dans six mois, il faut que M. Thiers abandonne la direction du gouvernement, parce que, nous conservateurs, nous sommes absolument opposés à sa politique, et que nous ne voulons pas la subir plus longtemps.

C'est pas que nous n'ayons confiance en lui, et que nous ne le sachions plus qu'un autre capable de mener à bonne fin la grande œuvre de la libération du territoire et de la régénération du pays. Mais nous savons aussi que lui seul est capable de faire accepter par ce même pays le gouvernement républicain, et que, s'il restait plus longtemps à la tête des affaires, la France, s'accoutumant peu à peu à cette forme de gouvernement et lui attribuant l'activité merveilleuse avec laquelle elle se relève, pourrait bien s'éloigner sans retour de la monarchie.

« Eh bien ! tôt ou tard, et le plus tôt tant mieux, nous devons donc remplacer M. Thiers. Or, comme l'écrit, est propice en ce moment, il faut en profiter, de crainte qu'elle ne se représente plus. »

« Les politiques préparés depuis huit jours à approuver la démission de M. Thiers, s'accoutumant peu à peu à cette forme de gouvernement et lui attribuant l'activité merveilleuse avec laquelle elle se relève, pourrait bien s'éloigner sans retour de la monarchie. »

« C'est pourquoi nous exigeons que M. Thiers consente à accepter un ministère réellement responsable et à nous donner un certain nombre de garanties. »

« S'il s'y résigne, nous attendrons ; mais si, comme il est probable, il refuse d'accepter une mesure qui tend à diminuer son autorité, alors nous voterons contre lui, et s'il ne se produit pas de déflections, nous sommes sûrs de le renverser... »

Ainsi la droite est parfaitement convaincue que « plus qu'aucun autre M. Thiers est capable de mener à bonne fin l'œuvre de la régénération du pays, » et si elle s'acharne à le renverser, c'est uniquement par horreur pour la République, c'est parce qu'elle place les intérêts monarchistes au-dessus des intérêts nationaux.

Un tel aveu se passe de commentaires.

M. le marquis de Franclieu adresse à la *Liberté* la lettre suivante :

Vous annoncez dans l'un de vos numéros précédents, dont je n'ai eu connaissance que par le journal le *Soir* d'aujourd'hui, que M. le comte de Chambord m'aurait chargé d'insister auprès de mes collègues politiques pour obtenir d'eux de circonscire leur action dans l'exécution étroite du pacte de Bordeaux.

Cette nouvelle est complètement inexacte. Jusqu'à présent, toutes les fois que M. le comte de Chambord a voulu exercer une action sur les royalistes, il a pris lui-même la parole devant l'opinion publique. Il n'avait d'ailleurs rien à dire dans le sens que vous indiquez, après la récente lettre adressée à M. de la Rochette, lettre dans laquelle il signalait avec toute l'autorité qui lui appartient, la proclamation de la République comme le plus grave danger que l'on pût faire courir à notre malheureux pays.

Agrez, etc.  
Versailles, 24 novembre 1872.

« Ainsi donc, l'auteur avoue que le « roy » n'a donné d'autres instructions à ses féaux que d'empêcher l'établissement de la République. C'est là le fond des manoeuvres et de la soi-disant campagne parlementaire ; tenir la place nette pour y faire asseoir M. de Chambord ou le comte de Paris. Les habiles ont beaucoup sur tous les tons que la lutte n'est pas entre la monarchie ou la République, mais entre la conservation ou l'anarchie, des lettres comme celles de M. de Franclieu, ouvrent les vraies perspectives. »

On lit dans l'*Avenir national* :

« Les six députés qui composent la minorité de la commission, MM. E. Arago, Martel, Albert Grévy, de Lasteyrie, Gauthier de Rumilly et Ricard, se sont réunis ce matin, à dix heures, dans le bureau de la commission. »

Ces messieurs ont arrêté le texte de leur protestation qui devra être inséré dans le rapport.

« La commission s'est réunie à une heure pour statuer à ce sujet. »

« Les six députés de la minorité demandent que l'ensemble des réformes constitutionnelles soit soumis aux délibérations de l'Assemblée ; les membres de la majorité de la commission veulent, au contraire, rétablir la responsabilité ministérielle en ajournant l'examen de l'ensemble du projet de réformes constitutionnelles. »

« C'est là que le désaccord se produit. »

Des renseignements qui nous parviennent de sources différentes nous font croire, dit le même journal, que la majorité de l'Assemblée ne suivra pas la commission Kerdel dans la voie où elle veut pousser la Chambre.

Un grand nombre de députés du centre droit commencent, en effet, à trouver et à dire qu'il serait trop grave de renverser le gouvernement dans les circonstances actuelles, et à comprendre qu'ils doivent repousser le rapport de M. Batbie comme de nature à provoquer dans le pays des complications d'autant plus funestes que les Prussiens occupent encore notre territoire et que des perturbations en ce moment ne profiteraient qu'aux bonapartistes.

Les diverses fractions de la gauche se sont réunies hier soir à Versailles à l'issue de la séance, pour se préparer à la suprême bataille et examiner l'ultimatum de la droite formulé par le rapport Batbie.

M. Grévy a été sondé par la droite dans l'éventualité d'une retraite de M. Thiers. Inutile de dire qu'il a repoussé ces ouvertures. La gauche aussi le tient en réserve dans le cas d'événements imprévus.

On lit dans la *République française* :

« Au sujet d'une prétendue démarche qui aurait été renouvelée auprès de M. le maréchal de Mac-Mahon par des membres de la droite, le *Courrier de France* dit que le général en chef de l'armée de Paris a dû obéissance à l'Assemblée souveraine, que ce n'est pas conspuer que de le lui dire, mais que nul n'a besoin de le lui apprendre. »

« Le *Courrier de France* se trompe. L'Assemblée de Versailles n'a en aucune façon le droit de s'adresser directement à l'armée. En ce qui concerne les troupes qui sont préposées à sa garde, elle doit recourir à son président pour leur transmettre ses instructions, et quant aux autres corps, le président de la République seul a le droit de communiquer avec eux et de donner des ordres à leurs chefs. »

« Ces dispositions, qui sont celles de la Constitution de 1848, ont été rappelées par la loi Rivet. »

« Il est, en vérité, étrange d'entendre des journaux qui professent un culte si profond pour le régime parlementaire traiter la loi avec autant de mépris, et oublier ainsi la première condition du système qu'ils ont la prétention de défendre. »

Les adresses continuent à affluer : la droite s'en montre irritée au plus haut point, elle qui en jouait si bien en 1849 et en 1850. Un journal insinue qu'il y a à cet effet une agence à Versailles pour envoyer aux corps électifs des modèles tout imprimés. C'est d'une ironie charmante. D'autres prétendent que les préfets ont reçu l'ordre d'organiser cette manifestation. Enfin d'autres insinuent que c'est la préface des projets plébiscitaires de M. Thiers dédaigné à appeler le pays à choisir entre lui et l'Assemblée.

### LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

Les journaux hostiles aux républicains se plaisent à leur reprocher d'être impatientes, violents dans la forme ; mais les plus acharnés sont obligés de reconnaître que les radicaux dédaignent les détours et les mensonges, et que leur politique consiste à marcher droit au but, ouvertement et franchement.

C'est justement le contraire des habitudes monarchiques. Nous avons eu souvent à le constater ; la lutte engagée aujourd'hui nous en fournit une preuve nouvelle.

À entendre les orateurs et les écrivains de la droite, en réclamant la responsabilité ministérielle, ils ne demandent que le retour pur et simple aux conditions normales du régime parlementaire, outrageusement violées par M. Thiers. Leur démarche ne serait qu'une protestation libérale contre l'excès d'un despotisme insupportable.

Quoi de plus naturel que de réclamer

Si Gabrielle passait, il se taisait, et celle-ci détournait la tête.

Entre eux, du reste, il n'était point question d'amour, ou du moins Lachenal avait la sagesse et de ne pas passer par ses paroles ce que ses yeux disaient avec trop d'éloquence, il était visible qu'il espérait, mais il ne comjette intempestive. Il se montrait fidèle, aimant, dévoué, et attendait.

Tant de constance devait enfin être récompensée.

Un dimanche que Gabrielle revenait de l'église saint-Etienne, où madame de Frairières indisposée n'avait pu l'accompagner, elle s'enferma dans sa chambre et éclata en sanglots. Lachenal était dans une pièce voisine. Il avait vu la jeune fille rentrer, avait remarqué sa pâleur sous son voile baissé, et était témoin de l'explosion de sa douleur.

Elle sortit de la chambre et, les yeux rouges, la joue pâle, les cheveux en désordre, elle se trouva subitement en face de l'avocat.

« Vous êtes là depuis longtemps ! dit-elle. — Pardonnez-moi, répondit-il ; je vous ai entendue. — Elle se laissa tomber sur une chaise et echa sa tête dans ses mains. — Pour la première fois, dit-elle, je vais seule à cette église, et l'on en a profité pour m'outrager. — Le nom du misérable ! s'écria Lachenal, se levant d'un bond. — Ils sont plusieurs. — N'importe, parlez, je vous jure d'obtenir réparation. — La pauvre enfant eut un sourire triste. — Ce sont des femmes, dit-elle. — Alors, il n'y a rien à faire, dit Lachenal avec découragement. — (A suivre).

Versailles, 26 novembre, 6 h. s.

M. Batbie vient de lire son rapport à la tribune. Permettez-moi de caractériser ce rapport d'un mot : c'est un brandon de guerre civile que la commission Kerdel, d'Audiffret-Pasquier et de Broglie, vient de lancer dans le pays. Mais le pays sera sage comme la gauche. Les républicains ont été admirables de sang froid, de tenue et de sagesse. La lecture du rapport terminée, une courte discussion s'engage sur la question de savoir si le débat politique aura lieu demain mercredi, ou bien s'il sera renvoyé à jeudi. Devant cette première question, la commission d'Audiffret-Pasquier se disloque. M. Batbie, le rapporteur, déclare qu'il accepte jeudi. M. Pasquier s'élance à la tribune et repousse le délai accepté par son rapporteur. On passe au vote par assis et levé. Deux fois la Chambre se divise en deux parties à peu près égales. Le gouvernement, la gauche, une partie du centre gauche et du centre droit, tous les hommes en un mot qui comprennent la grandeur de la responsabilité qu'on assume en abordant à l'improviste et légèrement de telles questions, se lèvent pour le renvoi à jeudi. Ces deux premières épreuves ayant été reconnues douteuses, on passe au vote du scrutin nominal. Le scrutin donne 14 ou 15 voix de majorité pour jeudi. C'est une première et importante victoire pour M. Thiers, ajoutons : pour la République. La droite est dans une grande agitation. Courage et confiance. Calme et sagesse. La situation est à la République et à ses vrais amis. La droite va sortir de cette lutte absolument et définitivement anéantie. H. D.

A VERSAILLES

Versailles, 26 novembre 1872, 5 h. soir.

L'anxiété est au comble. — Dans la grande salle de la gare la foule assiste au départ des députés. — On discute le rapport, les projets de la droite, l'attitude de M. Thiers; on énumère la liste des adresses des conseillers municipaux; presque tous les députés en ont reçu par le courrier du matin. La salle est au complet — les tribunes regorgent au complet : Lord Lyons, M. de Beyens, M. d'Ioyuba, M. d'Arnim. — Dans la loge de M. Thiers, la princesse Troubetskoy; dans la loge du président, des dames, des députés. — Parmi les anciens députés, M. Bruckner, l'un des vaillants représentants du peuple qui était au pied de la barricade où mourut Baudin; M. Guyot-Montpavroux, M. Valentin et M. Pessard (?), du Soir, auprès de M. de Girardin.

Les graves préoccupations pèsent sur l'Assemblée, et cependant, M. de Lorgeril se charge d'un lever de rideau grotesque. On discute la loi sur les dépenses des mobilisés; MM. Destromex et René Brice échangent quelques observations; après quoi on vote l'article 1er.

« Je demande la parole », s'écrie M. de Lorgeril, et il enjambe péniblement la balustrade pour se diriger vers la tribune; l'escalier est raide et il trébuche en montant. « Je combats l'article premier », dit-il. « Il est voté », lui crie-t-on; l'Assemblée éclate de rire; M. de Lorgeril roule de gros yeux étonnés. « Alors, elle n'a rien compris à son vote ».

On rit de plus belle; le président Grévy intervient pour rappeler l'orateur au respect de l'Assemblée. Il a l'air de ne pas comprendre, et demande des explications à l'un des secrétaires, M. de Barante; alors il se décide à regagner sa place.

L'article 2 est voté. « Je demande la parole », reprend de nouveau M. de Lorgeril. « Mais c'est voté ! » « Ah ! » et il se rassied.

Après l'article 5, M. de Lorgeril, dont c'est aujourd'hui la manie, demande une troisième fois la parole et la prend de sa place. Les mots sortent difficilement de ses lèvres; et des voisins charitables l'obligent à se rasseoir à son banc. Enfin, on en est quitte.

Pendant le scrutin, M. Batbie se dirige vers la tribune. M. Batbie est un géant, un véritable géant, plus grand que celui qu'on montrait à Paris au café turc; il est gros à l'avenant, tout d'une pièce; sa tête de cyclope se penche sur sa poitrine, il marche péniblement, lourdement, et, pour appuyer ses arguments, il frappe de son poing fermé le rebord de la tribune, et la tribune gémit sous le poids.

Ce rapport est un monument de haine contre ce qu'il appelle les radicaux — l'armée du désordre — la ligue de la destruction — l'invasion de la barbarie révolutionnaire. Le tout est assaisonné de louanges perfides à l'endroit de M. Thiers qu'on se défend d'attaquer.

Il y a surtout une résolution arrêtée, formelle de l'Assemblée de ne jamais quitter la place. L'Assemblée a le devoir de rester non-seulement jusqu'à ce que le pays soit délivré de la présence des Prussiens, mais jusqu'à ce qu'il soit rassuré contre les tentatives des ennemis de l'intérieur.

Les ennemis de l'intérieur ! La droite a emprunté cette locution à la phraséologie césarienne et elle en fait la base de son argumentation. M. Batbie se défend de toute animosité contre le président de la République. Le pays est avec l'Assemblée; il confond dans sa reconnaissance M. Thiers et l'Assemblée.

Diabole ! Cela est assez difficile à soutenir en présence des adresses qui arrivent de tous les points du territoire. Mais, M. Batbie ne doute de rien. Il assure que c'est par patriotisme, par dévouement, par abnégation que l'Assemblée veut rester à son poste. L'opinion publique sourira devant ces protestations étranges. La conclusion du rapport vous la connaissez; c'est celle qu'à portée le télégraphe avec les considérants que je vous ai envoyés par un télégramme de ce matin.

La responsabilité ministérielle, dans l'état où est la Chambre, c'est laisser à la droite le moyen de provoquer tous les jours une crise. A demain. — A jeudi.

Après une courte délibération, l'Assemblée décide par un scrutin que la discussion sera remise à jeudi. CH. QUENTIN.

Paris, 26 novembre 1872. L'Officiel est bondé ce matin de décorations et de médailles militaires. On s'arrêtera-t-on dans ce déluge ? Au 1er mars de cette année, on comptait 8,870 officiers, 58,536 chevaliers et 70,000 médaillés; depuis le 1er mars, ces chiffres n'ont fait que s'accroître. Quels charges pour le Trésor ! La loi sur le jury va être immédiatement appliquée. Les commissions cantonales vont se réunir du 1er au 10 décembre et les commissions d'arrondissement du 15 au 25. On ne perd pas de temps. On annonce plusieurs morts : celle du savant aliéniste Félix Voisin; il était né en 1794 (ne pas le confondre, comme plusieurs journaux du matin, avec son fils le docteur Auguste Voisin, très distingué aussi et médecin en chef de Bicêtre). Celle de l'éditeur-imprimeur Henri Plon, enporté presque subitement. Celle du peintre Janet-Lange. Le cas de l'abbé Meissas se complique : il avait parfaitement écrit deux lettres de démission et de rupture que l'Asseoir national, qui les tenait de lui-même, publie intégralement. Depuis, il y a eu réconciliation, mais les journaux n'avaient rien inventé, comme l'insinuent les feuilles pieuses. Quelques sont ingrates, les feuilles pieuses ! Parlant des élections municipales, l'aimable Français dit : « Après tout, les deux conseillers remplacés étaient aussi de la gauche, il n'y a rien de changé. » Feu M. Favrel était du parti Français appartenait à la droite du Conseil. L'en voilà bien récompensé ! Est-ce que la joie d'avoir vu la Résurrection supprimée sur ses dénonciations trouble la mémoire du Français ? Le journal la Cloche change de titre : il s'appellera désormais l'Etat républicain et libre-échangiste. C'est peut-être un peu long. Puisque l'Indépendance belge le dit en toutes lettres, on peut avouer que la rédaction de la Résurrection est appelé à la présidence de l'arrêté de M. le gouverneur de Paris qui l'a si inopinément supprimée. Il y a là en effet une véritable question de politique intérieure qui regarde directement le président de la République et sur laquelle il est désirable qu'il se prononce. M. Thiers a reçu hier M. le comte d'Arnim et s'est longtemps entretenu avec lui. C'était du reste jour de visite pour les diplomates, car après M. d'Arnim sont arrivés M. Nigra, ministre d'Italie et M. Kern, ministre de Suisse. Tous les visiteurs sont frappés du calme de M. Thiers dans les circonstances présentes. On dirait que le président de la République ne doute pas du résultat de la crise. La Seine est en décroissance de quelques centimètres et le beau temps, qui paraît vouloir nous le montrer, fait espérer que cette décroissance continuera. On dit que la Revue universelle de M. Amédée Marteau va devenir l'organe d'un groupe important du centre gauche. Les journaux bavarois continuent à nous apporter les plus curieux détails sur M. Spitzeder, la banquière du clergé. On ne voyait chez elle que croix d'or dans les tiroirs enroulés et inscriptions pieuses sur les murs. Elle mène son sort qu'avec une énorme croix d'or sur la poitrine. Le désordre est inimaginable; on trouve de l'argent et des valeurs dans des endroits où on s'attendait le moins à en trouver, jusque sur les rebords des fenêtres. On a saisi chez une des dames de compagnie de la fastueuse et dévote banquière une collection de bijoux comme jamais joaillier n'en a possédé d'aussi complète. On ne s'occupe que de cela à Munich. La convalescence du roi d'Espagne continue à faire des progrès. Il y a eu des troubles à Madrid à propos de la levée des quarante mille hommes, mais la tranquillité est rétablie. Il y a eu également des troubles à Ségovie et dans la province de Murcie. Les bandes continuent à s'en prendre aux chemins de fer; une d'elles a coupé le pont du chemin de fer dans la Sierra-Morena, à Vilches, et le convoi est tombé tout entier dans le torrent; heureusement que les wagons étaient vides. La correspondance slave constate que la presse russe a repris avec un nouvel entrain son attitude si hostile à l'Allemagne. Ainsi la Gazette de Moscou publie une lettre de son correspondant de Berlin qui signale, avec des détails très-significatifs, la connaissance exacte que les officiers de l'état-major prussien ont de toutes les fortresses que la Russie possède sur les frontières de la Prusse. La Gazette de la Bourse, parlant d'une compagnie de voyageurs prussiens qui parcourt en ce moment les bords de la mer Noire, déclare que la Prusse est d'accord avec l'Autriche pour suivre une politique orientale hostile

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du mardi 26 novembre

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

(Compte rendu analytique.)

A 2 heures 3/4 la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté. La plus grande affluence se remarque dans les tribunes publiques et réservées. Un nombre déjà considérable de députés est rassemblé dans la salle des délibérations législatives; vers deux heures et demie toutefois, un nombre presque aussi considérable reste encore dans les couloirs et la salle des Pas-Perdus.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif : 1° à l'affectation, que pourront recevoir les taxes spéciales imposées en vertu du décret du 22 octobre 1870, pour organisation des gardes nationales mobilisées; 2° à la cessation du recouvrement des sommes encore dues par les départements, les communes et les particuliers pour le même objet et de la proposition de M. René Brice sur le mode de remboursement des sommes payées par les départements et les communes en vertu du décret du 22 octobre 1870. (M. René Brice, rapporteur.)

M. le président donne lecture de l'art. 1er du projet de loi. Cet article est voté. M. de Lorgeril. — Je demande la parole contre l'art. 1er. Je vois, dit-il, qu'une grande partie de l'Assemblée n'a pas compris son vote et n'a pas entendu l'art. 1er. (Bruit.) M. le président. — J'ai lu l'art. 1er. L'Assemblée est le texte sous les yeux; je ne puis laisser dire que l'Assemblée n'a pas su ce qu'elle votait. Son vote est maintenu.

M. de Lorgeril descend de la tribune. L'article 2 est lu par M. le président, mis aux voix et adopté. (Nous avons donné hier le texte de la loi entière avec les modifications de la commission.) L'article 3 est également adopté sans discussion. M. Destromex a présenté un amendement sur l'article 4, mais, avant de le développer il demande des explications au rapporteur de la commission, sans à reprendre cet amendement si les explications ne le satisfaisent pas.

M. René Brice donne des explications sur l'art. 4 et cet article est adopté. Art. 4. — Dans les communes qui auront usé de la faculté de l'article premier, le maximum des centimes extraordinaires qu'elles sont annuellement autorisées à voter par les Conseils généraux en vertu de la loi de finances sera, pendant les cinq années du remboursement de la taxe spéciale, réduit d'un nombre de centimes égal au montant de la taxe remboursée. (Adopté.)

Art. 5. — Le remboursement des sommes encore dues par les départements, les communes et les particuliers pour la garde nationale mobilisée cessera quinze jours après la promulgation de la présente loi. Toutefois le recouvrement continuera dans les communes qui auront usé de la faculté que leur donne l'article premier.

M. Cherpin présente, au milieu du bruit, des observations sur l'art. 5. Ces observations rentrent dans celles qui ont été développées hier par M. de Ventavon, lequel a fait remarquer que c'était créer une situation beaucoup plus avantageuse à ceux qui n'ont pas payé qu'à ceux qui ont payé les taxes spéciales ordonnées par le décret du 22 septembre 1870.

M. Delille, membre de la commission, justifie les dispositions de l'article 5. M. Cherpin insiste sur ses précédentes observations. La commission fait une légère modification de rédaction à l'art. 5. L'article est adopté.

M. de Lorgeril. — Il y a 4 voix contre et 4 voix pour. (On rit.) M. le président. — Pour donner satisfaction aux réclamations, je reconnais le vote. L'Assemblée vote de nouveau et consacre l'adoption de l'art. 5.

M. René Brice, rapporteur, fait remarquer que la loi semblait devoir être votée avant la prorogation. Comme il en a dit être autrement, l'art. 2 devra être ainsi modifié dans son 1er paragraphe : « Toutes fois les communes qui feront usage de cette faculté d'employer les remboursements provenant de la taxe spéciale pour les gardes mobilisées des dépenses d'utilité communale devront rembourser avant le 1er mars 1873 et le 31 décembre 1872 les contribuables retranchés du rôle depuis 1871. » (Adopté.)

On passe au scrutin sur l'ensemble de la loi. Le scrutin donne le résultat suivant : Nombre de votants 611 Majorité absolue 311

Pour l'adoption (de la loi de décharge et de remboursement des taxes payées en vertu du décret du 22 octobre 1870) 509 Contre 102

L'Assemblée a adopté. On remarque pendant le vote la présence dans la salle de M. Raoul Duval, secrétaire, et de M. Batbie, rapporteur de la commission Kerdel. Dans la tribune des anciens députés, de MM. E. de Girardin, H. de Bussard, Guyot-Montpavroux.

M. Batbie, rapporteur de la commission Kerdel (mouvement d'attention). J'ai l'honneur de déposer le rapport sur la proposition Kerdel (lisez ! lisez !)

M. le rapporteur rappelle que dans la séance du 13 novembre, M. de Kerdel a déposé une proposition de la nomination d'une commission pour répondre au message et donner son avis sur la situation actuelle. La proposition de M. de Kerdel n'a pu être lue, l'esprit de son auteur ayant rien de désagréable à M. le président de la République française. La séance du 18 novembre a changé la situation. Nous nous sommes trouvés devant une crise. La France ne se sépare pas dans sa confiance l'Assemblée ni le président. Nous avons relevé ensemble la payre blessée notre chère France. Nous avons secondé le chef du pouvoir exécutif de tout notre concours.

Il nous faut tourner la convalescence de notre chère patrie, nous devons repousser la pensée de la dissolution. Nous devons rester à notre poste jusqu'à ce que notre patrie soit non-seulement délivrée des ennemis du dehors, mais encore rassurée à l'égard des ennemis de l'intérieur. (Bravos à droite.)

Pourquoi a-t-on eu la pensée de faire autre chose que de donner acte au président de la République de son message ? Mais on a été frappé du passage du président de la République à la République et de ne pas perdre le temps à le proclamer puisqu'elle existait de fait. C'était exprimer une opinion qui n'est pas dans la pensée de la majorité de l'Assemblée jusque-là.

M. le rapporteur rappelle ensuite ce qui a été dit par M. le président dans le sein de la commission. Il a rassuré la commission : « La République sera conservatrice ou ne sera pas » est une parole qui a droit de rassurer. Mais la commission n'a pu accepter la déclaration faite suffisante. On ne pouvait former un grand nombre de membres de cette Assemblée à renier les doctrines de toute leur vie et de leurs espérances héréditaires. Les déclarations de M. le président de la République n'ont pas assez montré sa séparation des radicaux. Aujourd'hui le radicalisme attaque ce que la majorité de l'Assemblée défend, et veut détruire tout ce que nous voulons conserver. Ainsi en est-il du clergé et de la religion. Ainsi en est-il des injures contre la commission des députés. Le radicalisme veut faire de la France le foyer de toutes les doctrines. Il y a plus de quarante ans que M. le président de la République combat cette faction et la combat à la tête du gouvernement de Juillet; il l'a combattue dans un livre célèbre en 1848; il l'a combattue dernièrement quand elle avait les armes à la main dans la Commune. Mais les radicaux abusent du nom vénéré de M. le président de la République et dans les banquets le chef du radicalisme semble prendre M. le président de la République sous sa protection. Sans doute, la

commission ne confond pas les doctrines du radicalisme avec celles de M. Thiers, et son indignation, quand on pouvait supposer seulement qu'il y eût eu connivence entre lui et les radicaux, a suffi à la rassurer.

Mais il nous a paru nécessaire d'opposer au radicalisme un gouvernement de combat. Le gouvernement est le grand ressort qui soutient la lutte de la société contre le désordre.

Si le radicalisme était un parti comme tous les autres partis, la commission ne demanderait pas que le président de la République se départît de sa neutralité envers tous les partis. Mais le radicalisme est contraire à tous les partis. Le radicalisme est le parti qui veut pour un gouvernement de combat et qui fait des armes. Il a demandé à ce propos la création d'une seconde chambre, et ce serait le moyen de venir aux réformes constitutionnelles et d'arriver à la modification du pouvoir exécutif et à la responsabilité ministérielle.

La commission a répliqué qu'il fallait d'abord faire des lois nécessaires et adopter des mesures énergiques. Mais il y a des retards qui seraient tout à fait nuisibles. Il faut d'abord empêcher les crises entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, quand l'union est indispensable. La commission a cru que le malaise venait de la présence trop fréquente du président dans l'enceinte législative. L'Assemblée ne se trouve pas libre, moralement du moins, parce que les crises qui pourraient être seulement ministérielles sont aussi des crises gouvernementales.

Un député peut être exposé à des interpellations de collègue, mais la dignité du président de la République ne doit en souffrir. La commission n'a pas le grand honneur de la France ne trouverait pas mauvais que nous lui fissions ces observations à lui qui a été, qui est encore le champion du gouvernement parlementaire.

On demandait que la seconde Chambre fût organisée en même temps que la responsabilité ministérielle; mais ce serait dire que les successeurs de l'Assemblée seraient capables de se trouver devant une véritable responsabilité du pouvoir exécutif.

M. le rapporteur fait ensuite connaître l'opinion de la minorité de la commission. La minorité ne croit pas qu'on puisse s'attacher à une seule réforme et s'occuper d'abord de la responsabilité ministérielle, ce serait une sorte de blâme infligé à M. le président de la République. Le rapporteur fait ensuite observer qu'il ne s'agit pas de blesser les hommes de bonne foi en mettant en jeu les questions de République et de monarchie. Nous ne sommes pas à nous occuper de cette question. Nous sommes devant un cri d'alarme qui monte et nous devons pousser un cri d'alarme. La commission conclut par le rejet de la proposition de Kerdel et par la résolution suivante : une commission de 15 membres sera nommée dans les bureaux, à l'effet de présenter, dans le plus bref délai, à l'Assemblée nationale un projet de loi sur la responsabilité ministérielle.

M. Batbie. — Maintenant, messieurs, la commission ne s'oppose pas à ce que la délibération ait lieu immédiatement, mais elle préfère qu'elle ait lieu demain (Très-bien.)

M. Martel demande que la délibération ait lieu jeudi. (Mouvements divers.)

M. Batbie. — Nous croyons qu'il ne faut pas laisser trop longtemps le pays dans l'incertitude; mais dès lors que la minorité le demande, la commission ne s'oppose pas au délai de jeudi. (Agitation.)

M. le duc d'Audiffret-Pasquier. — La commission ne prend pas la responsabilité d'une crise prolongée, elle préférerait le délai le plus rapproché. Toutefois l'Assemblée n'a qu'à décider. (Agitation.)

M. le président expose l'état des demandes pour la discussion et propose au vote le renvoi de la discussion à jeudi, jour que ne repousse pas le rapporteur de la commission et que demande M. Martel.

Une première épreuve est douteuse. Le vote est renouvelé. Le bureau semble hésiter. (Le scrutin ! le scrutin !)

M. le président. — Il va être procédé au scrutin. Il est à 4 h. 20 m.

Le scrutin ordonné donne le résultat suivant : Avant que le dépouillement du scrutin soit terminé, M. le président annonce que jeudi prochain, à 9 heures, il y aura un service funèbre pour M. Rivet, représentant de la Corréze, à la Madeleine. La députation chargée de représenter l'Assemblée à ce service, est tirée au sort.

M. Bardou dépose un rapport sur un crédit supplémentaire au ministère de la justice sur l'exercice 1873.

Le dépouillement du scrutin sur le renvoi à jeudi de la délibération concernant la proposition Kerdel, est l'objet d'une longue vérification. Le scrutin donne le résultat suivant :

Nombre de votants 688 Majorité absolue 345

Pour le renvoi de la délibération sur la proposition Kerdel, c'est-à-dire sur les conclusions du rapport Batbie 356 Contre 332

L'Assemblée fixe à jeudi la discussion. Il est 5 heures 25. M. le président fixe l'ordre du jour de demain. 2 heures discussion du budget. La séance est levée à 5 heures 25.

ECHOS

On me communique un numéro du Spectre blanc, d'Arthur Pomponroy. Cela se publie à Poitiers. Dans ce père Duchesne légitimiste, on peut lire à l'adresse de M. Thiers les aménités que voici :

« Le petit Satan tricolore qui mène la France à sa ruine. » « Cet équilibriste octogonaire. » « Ce méchant petit vieillard qui s'amuse à bresser des féttes sous les pas augustes d'un prédestiné (Henri V). »

Les feuilles conservatrices ont donc bien raison, n'est-ce pas, de se plaindre que toutes les tendresses de l'administration soient pour les feuilles rouges et toutes les rigueurs pour les feuilles d'honnêtes gens ? (Corsaire.)

Quelques lignes de l'Univers que je vous recommande : « Le roi d'Espagne est loin de se porter bien le dire. » « On lui avait bien dit avant son départ d'Italie que l'air de Madrid lui serait malsain; mais il est de la nature de la jeunesse d'être imprudent. »

Etes-vous comme moi ! Je n'ai pu lire ces dernières lignes sans qu'un frisson me passât dans le dos. J'ai vu passer tout à coup, se glissant, rampant, dans la chambre du malade, un de ces hommes noirs, comme on en voit tant à Madrid, coiffé du long chapeau de Bazile, face jaune, col louché. Tandis que la main droite esquissait un signe de croix, sa main gauche cherchait la tisanne royale. Brrr ! D'abord quoi !... Ils sont capables de tout, n'est-ce pas ? Idem.

Un journal raconte une plaisante et nouvelle invention, à propos d'annonces. Voici le procédé exposé par l'inventeur : « Il dit aux commerçants : Vous tous qui faites des annonces êtes-vous sûrs qu'on vous lit seulement ? Non. Comment vous y prenez-vous pour attirer l'attention du public ? Par les journaux, par les affiches, bêtement. Moi, je forcerai le client à se rappeler votre adresse. Voici comment. Un marchand de nouveautés veut faire ses réclames de saison. Il est chargé de la chose. Aussitôt je lance une série de lettres anonymes dans les familles du quartier. J'écris aux maris :

« Votre femme vous trompe ! » « Cela n'est pas possible ! » « C'est la première fois que je la vois avec un autre homme. » « Votre femme vous trompe. Si vous ne le prouvez pas, présentez-vous à telle heure, chez monsieur un tel, rue... » « Le mari accourt et je lui dis : « Votre femme vous trompe. Elle a été vue seule maison de confiance de Paris, où elle s'est débauchée avec un soldat avare de Paris, qui a été placé le bonnet. Je vous garantis que, de la sorte, elle ne se souviendra du nom, de la maison et de son adresse. Le procédé est un peu vil, mais aujourd'hui il n'y a plus que ceux qui aient la chance de réussir. »

Le père Blondeau, le doyen des écrivains publics de Paris, vient de mourir; il a été inhumé à Montmartre. Le père Blondeau, écrivain public et des sapeurs, avait plus de 80 ans.

AU TROUBAUX DES SECRETS. Ici, sous le sceau du mystère. Par mon utile ministère. On sort, on fête tout à tour. Mercure, Thémis et l'amour. Couplets de fêtes, de mariages, de naissances, baptêmes, Epithalames, madrigaux, épithalames et généralement tout ce qui concerne la littérature. C'est à l'hôpital qu'il est mort, presque octogénaire. On a trouvé dans son porte-monnaie centimes et dans sa tabatière l'épithalame que voici :

Ci-gît Blondeau que le Parnasse A soixante-seize ans a mis à la bascule. Le tribunal correctionnel de Dinard (Bretagne) vient de condamner les chefs d'une atelier clandestine à une amende de 3,000 francs. Une paille ! Il est probable qu'il aura en même temps fixé la contrainte par corps en cas de non-paiement à 1875 ans reversibles sur la tête des descendants des condamnés.

On parlait d'un général fameux par ses revers. — Il y avait pourtant en lui l'étoffe d'un maréchal... — Car c'est l'étoffe que l'on taille en pièces.

« Votre femme vous trompe ! » « Cela n'est pas possible ! » « C'est la première fois que je la vois avec un autre homme. » « Votre femme vous trompe. Si vous ne le prouvez pas, présentez-vous à telle heure, chez monsieur un tel, rue... » « Le mari accourt et je lui dis : « Votre femme vous trompe. Elle a été vue seule maison de confiance de Paris, où elle s'est débauchée avec un soldat avare de Paris, qui a été placé le bonnet. Je vous garantis que, de la sorte, elle ne se souviendra du nom, de la maison et de son adresse. Le procédé est un peu vil, mais aujourd'hui il n'y a plus que ceux qui aient la chance de réussir. »

Le père Blondeau, le doyen des écrivains publics de Paris, vient de mourir; il a été inhumé à Montmartre. Le père Blondeau, écrivain public et des sapeurs, avait plus de 80 ans.

AU TROUBAUX DES SECRETS. Ici, sous le sceau du mystère. Par mon utile ministère. On sort, on fête tout à tour. Mercure, Thémis et l'amour. Couplets de fêtes, de mariages, de naissances, baptêmes, Epithalames, madrigaux, épithalames et généralement tout ce qui concerne la littérature. C'est à l'hôpital qu'il est mort, presque octogénaire. On a trouvé dans son porte-monnaie centimes et dans sa tabatière l'épithalame que voici :

Ci-gît Blondeau que le Parnasse A soixante-seize ans a mis à la bascule. Le tribunal correctionnel de Dinard (Bretagne) vient de condamner les chefs d'une atelier clandestine à une amende de 3,000 francs. Une paille ! Il est probable qu'il aura en même temps fixé la contrainte par corps en cas de non-paiement à 1875 ans reversibles sur la tête des descendants des condamnés.

On parlait d'un général fameux par ses revers. — Il y avait pourtant en lui l'étoffe d'un maréchal... — Car c'est l'étoffe que l'on taille en pièces.

LETRES STÉPHANOIS Saint-Etienne, le 26 novembre 1872.

L'émotion causée dans notre ville par la crise actuelle est loin d'être calmée, et les affaires sont depuis lors en suspens jusqu'à la solution que tout le monde attend avec impatience. A en juger par ce que j'entends de tous côtés, l'idée d'une dissolution de la semblée gagne chaque jour de terrain, et rend hautement responsables du malaise pesant sur les affaires les incorrigibles de droite. L'impression est sans doute la même dans toute la France. On m'affirme que contentement a gagné les campagnes de mêmes, et qu'on y fait maintenant absolument chorus avec la ville.

En attendant la fin du duel qui est engagé entre l'Assemblée et le pouvoir exécutif, il dispose à envoyer des adresses à M. Thiers. En l'absence d'un Conseil municipal, il n'y a pas de doute que l'Assemblée ne puisse légitimement se faire l'interprète des sentiments de notre population républicaine de bonne part qu'on doit par conséquent individuellement au président de la République pour l'encourager à rester au pouvoir à préserver dans la ligne de conduite autorisée par son message.

Les anciens conseillers municipaux signent en ce moment une adresse, comme signent citoyens, bien convaincus, du reste, qu'ils seront les interprètes fidèles de leurs électeurs.

Il n'est aucunement question encore que la commission municipale veuille en faire autre chose. Je le crois sans peine. Et, du reste, un conseil municipal n'aurait-il pas à s'exprimer ? En son seul, bien entendu, puis que parmi ses membres il n'en est pas un seul qui ait été conseil municipal.

A défaut d'une représentation véritable, il n'y a rien de mieux que de donner l'assurance que les Stéphanois ne resteront pas en arrière pour faire connaître leurs sentiments au président de la République.

Dimanche dernier, ont eu lieu les funérailles de M. Duplay-Balay, marchand de soie, ancien président du tribunal et de la chambre de commerce. Les conféries, communautés, corporations religieuses de toute sorte assistèrent à la cérémonie; il y avait, en outre, un grand nombre de notabilités commerciales et industrielles. M. Ducros tenait un des cordons du poêle.

Je n'ai pas vu sans éprouver un certain remords de cœur les enfants du pénitencier de Saint-Genest, avec leur costume, au milieu du cortège.

Il est vraiment triste de les voir figurer dans un cortège, comme des enfants de chœur, les anciens, uniquement adonnés à la prostitution. On doit souhaiter de voir disparaître cette coutume.

Le message du président de la République ne semble pas décidément avoir été très-utile dans le marquisat de la Loire. A la date du 22, il n'était pas encore affiché dans le château de Saint-Bonnet-le-Château. Il en sera de même dans les autres. Le préfet de la Loire, compère avec le voyer, ne pas toujours le même.

On signale le retour à Saint-Etienne d'un hôte de Chislehurst bien connu par ses idées ches bonapartistes. L'ex-empereur aura eu ce qu'on m'assure, conservé quelques années de ce qu'il se chargeait, moyennant quelques petits cadeaux, de le tenir au courant des progrès... que fait en France l'idée bonapartiste. Je suppose que la police de surveillance, qui perd son temps parfois à surveiller certaines personnes, a dû moins l'appréhender sur les agents de la maison Bonaparte.

CHRONIQUE RÉGIONALE LYON ET LE RHON

M. le préfet du Rhône a adressé la lettre suivante : A MESSIEURS LES MAIRES DU DÉPARTEMENT. Lyon, le 19 novembre 1872.

Monsieur le maire, M. le ministre de la guerre me fait connaître qu'il convient de procéder comme à l'ordinaire au recensement des jeunes gens de leur âge à faire partie de la réserve.

Il est donc nécessaire de procéder à ce recensement dans les communes de votre département. Je vous prie de vouloir bien en informer les maires de votre département.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'assurance de ma haute considération.

Le préfet du Rhône.

Le préfet du Rhône.

Le préfet du Rhône.

Le préfet du Rhône.

Le préfet du Rhône.

Le préfet du Rhône.

Le préfet du Rhône.

Le préfet du Rhône.

Le préfet du Rhône.

Le préfet du Rhône.

Le préfet du Rhône.

1872, c'est-à-dire de ceux nés du 1er janvier au 31 décembre 1852.

Un arrêté de M. le préfet du Rhône, con-

Nous recevons des citoyens Achiard et Christophe, pour les écoles libres et laiques

Lundi dernier, à deux heures du soir, a eu lieu la séance d'ouverture des Conférences des

La séance était présidée par M. Phelip, bâ-

Voici copie d'une lettre adressée à quelques ex-

M. Vallée déclare assumer la responsabilité des chiffres et des affirmations contenues dans son programme.

Les démonstrations théoriques et pratiques qui ont commencé hier au palais de l'Exposition, au sujet d'un des problèmes les plus considérables du siècle, ne peuvent donc manquer d'exciter au plus haut point l'intérêt sympathique du public lyonnais.

Nous avons annoncé — il y a environ un mois — que sur un ordre émanant du ministère de l'Intérieur, il avait été fait, dans toute la France, un recensement de toutes les sociétés dont l'existence est reconnue et autorisée par la loi.

Voici le résultat de cette enquête pour la ville de Lyon :

Cercles ..... 42 Sociétés coopératives de prévoyance. 69

Deux bateaux de pêche, chargés de poissons, avaient été amarrés sur le Rhône par leurs propriétaires, près de la saulée d'Oullins.

MM. Dervieux et Barillot, propriétaires des bateaux volés, ont déposé une plainte à la police.

Il y avait grand tapage, hier soir, chez M. Catheland, épicière, rue Masséna.

Un individu s'était fait servir sur le comptoir un verre de vin blanc sec, et pendant que M. Catheland descendait à la cave, il s'était esquivé en emportant une montre en or valant 150 francs.

L'épicière en sortant de la cave n'aperçut ni le consommateur ni la montre.

Si je connaissais au moins son adresse! disait-il aux voisins accourus à ses lamentations.

— Son adresse? mais vous la connaissez, il me semble, lui répondit quelqu'un. Le tour qu'il vous a joué est canaille, mais il n'est pas maladroite.

Le vol a des veines, comme la Bourse. Mardi, le vent était à la charcuterie et le porc faisait prime à la Bourse de MM. les voleurs.

Au marché de St-Genis-Laval, un porc pesant 110 kilos, appartenant à M. Antoine Vindrez, a disparu comme une ombre.

Au marché de Vaise, deux porcs pesant 256 kil. 80, ont été enlevés au nez et à la barbe de leur propriétaire, sans qu'il se soit aperçu le moins du monde du vilain tour qui lui était joué.

AVIS. — Les citoyens ayant fait partie des 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> légions du Rhône sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu dimanche, 1<sup>er</sup> décembre prochain, à huit heures précises du matin, dans la salle de l'ancienne Bourse, au Palais-des-Arts.

Toutes les formalités ont été remplies pour cette réunion dont le but est de statuer sur le conflit qui a éclaté entre la municipalité de la ville de Nuits et les commissions nommées par les 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> légions.

Les citoyens qui dimanche passé ont reçu des feuilles de pétition sont priés de recueillir le plus grand nombre possible de signatures et de rapporter ces feuilles à la réunion de dimanche prochain.

Les cours de la Faculté des lettres recommenceront le vendredi 29 novembre.

L'enseignement de la Faculté des lettres comprend, outre les cours publics, deux sortes de conférences particulières. Les premières, consacrées à la préparation de la licence des lettres sont destinées soit aux candidats à ce grade qui se destinent à la carrière de l'enseignement, soit aux jeunes gens qui veulent continuer et fortifier leurs études classiques en apprenant à parler et à écrire. Une conférence est spécialement réservée à la littérature française, et on peut ne s'inscrire que pour celle-ci.

L'autre ordre de conférences, sans avoir pour but immédiat de préparer à obtenir un grade universitaire, est aussi destiné à fortifier et à développer les études faites au collège, en fournissant aux jeunes gens l'occasion de faire quelques travaux originaux dont l'initiative leur est laissée et pour lesquels le professeur n'est que leur guide et leur conseiller. La conférence de philosophie, faite par M. Ferraz, qui a réuni l'année dernière un sérieux auditoire, sera continuée cette année. Une conférence sur l'histoire de la Révolution française, faite par M. Belot, viendra compléter cet enseignement.

Enfin, le cours de grammaire comparée sera continué; il est bisannuel, de telle sorte qu'en deux ans les élèves puissent acquérir toutes les notions fondamentales de cette science.

Les inscriptions, pour les diverses conférences, sont reçues au secrétariat des Facultés (palais Saint-Pierre, rue de l'Hôtel-de-Ville).

Société d'enseignement professionnel du Rhône.

L'ouverture des conférences de la saison d'hiver aura lieu dimanche prochain, à une heure précise, au palais Saint-Pierre, salle de l'ancienne Bourse.

La première conférence sera faite par M. Adolphe Franck, de l'Institut, sur « L'idée de patrie dans la situation des peuples modernes ».

Les portes de la salle seront ouvertes au public à midi trois quarts, et une demi-heure plus tôt pour les sociétaires et élèves munis de leurs cartes.

Pour les cartes d'abonnements aux places réservées, s'adresser au secrétariat de la Société, 7, rue des Marronniers, ou chez le concierge du palais Saint-Pierre.

La Société prévient le public que le conseil d'administration a décidé l'ouverture des nouveaux cours suivants :

Un cours de grammaire et calcul pour dames, 13, rue Sainte-Catherine ; Un cours de grammaire et calcul pour dames, rue des Augustins ; Un cours d'histoire et de géographie pour dames, rue de la Carrière, 1, à Vaise ; Un cours de grammaire et calcul pour dames, 84, rue de Chartres, à la Guillotière.

Le directeur de la Société, T. LANG.

Associati on des élèves de l'enseignement professionnel du Rhône.

Les anciens membres de l'Association des élèves de l'enseignement professionnel se réuniront dimanche prochain 1<sup>er</sup> décembre, à 11 heures précises, rue des Marronniers, 7, au troisième.

Ils convoquent à cette réunion tous les nouveaux élèves adhérents à leur principe de patronage et d'instruction populaires.

Les nouveaux membres devront se faire inscrire avant la séance pour pouvoir prendre part aux discussions de l'Assemblée.

Pour la Société : Le président, A. RAISON.

Enseignement libre et laïque du département du Rhône.

AVIS. — Les membres de la société musicale de la commune de Charly, ont fait une collecte au bénéfice des écoles libres et laïques de leur canton (n'en ayant pas encore dans leur commune).

Cette collecte a produit la somme de 14 fr. 65 c. qui ont été versés entre les mains du citoyen Langlade, pour être réparties entre les divers écoles libres et laïques du canton de Saint-Genis-Laval.

Les trésoriers des écoles libres et laïques de Pierre-Bénite, la Mulatière et Oullins, peuvent faire retirer leur cote part de cette souscription chez le citoyen Langlade, 8, rue Thomassin, à Lyon.

Par suite des demandes nombreuses venues de l'étranger, et d'une fabrication nouvelle, la maison J. David et fils frères prévient sa nombreuse clientèle qu'elle suspend la vente de la Périgourdine jusqu'au 10 décembre prochain.

On lit dans le Journal de Villefranche : Depuis quelque temps la passion du jeu a pris, dans notre ville, comme dans presque toute la France, des proportions exagérées ; la jeunesse s'y est adonnée avec toute la vivacité et l'imprudence de son âge, et à ce sujet, la police a déjà donné plusieurs fois des avis officiels aux débitants de boissons afin de faire cesser cet état de choses ; on s'était un peu calmé, mais on vient de nouveau de signaler quelques débitants qui n'ont pas entièrement tenu compte de ces avis, et il est probable que si on les prend en contrevention ils paieront leur témérité ou leur négligence par la fermeture de leur établissement, ainsi que cela vient d'avoir lieu à Lyon.

Le 24 novembre, le cadavre du sieur Dumas a été trouvé sur le chemin de Morancé à St-Jean-des-Vignes. Ce vieillard, âgé de 70 ans, est propriétaire à St-Berard. Il allait rendre visite à ses enfants qui habitent St-Jean.

Sujet à de fréquentes hémorragies, il aura succombé dans ces moments-là ; c'est l'avis du médecin qui a constaté la cause du décès en présence de M. Genairon, suppléant de la justice de paix d'Anse.

Nos lecteurs qui s'occupent de musique apprendront sans doute avec plaisir que, devant le succès des nouvelles œuvres de Jules Klein : Pazzo d'Amore, valse, et Cœur d'artichaut, polka, l'édition à quatre mains et l'édition simplifiée de Pazzo d'Amore viennent de paraître, et que les mêmes éditions de la délicieuse polka : Cœur d'artichaut, sont sous presse en ce moment.

Fraises au champagne, arrangée pour le chant par Jules Klein, fait fureur à Paris et en Italie.

COUR D'ASSISES DU RHONE PRÉSIDENCE DE M. MARTIN

Audience du 26 novembre.

Fabrication et usage de pièces fausses.

L'accusé se nomme Brun (Jean-Philibert), propriétaire à Bourg-de-Thisy. Il est âgé de 68 ans.

Voici les faits relevés par l'acte d'accusation.

Le 21 mai 1868, décédait à Cublize (Rhône) le sieur Favrichon.

Quelques jours après, son neveu, l'accusé Brun (Jean-Philibert), réclama à sa fille, la demoiselle Favrichon, le paiement d'un billet de 9,000 fr., daté du 2 mai 1860, qu'il prétendait lui avoir été souscrit par son père.

La première inspection de ce billet, la demoiselle Favrichon reconnut, sans hésiter, que ni le corps de l'acte, ni la signature mise au bas n'étaient de la main de son père.

Sur son refus d'acquiescer le montant de cette prétendue créance, Brun assigna la demoiselle Favrichon devant le tribunal civil de Villefranche.

Après vérification faite par trois experts à ce commis, le tribunal, par jugement du 7 avril 1870, débouta Brun de sa demande, en déclarant, conformément aux conclusions des experts, que la signature apposée au bas du billet n'était pas celle de Favrichon.

Brun interjeta appel de ce jugement qui fut confirmé le 10 mai 1872 par la cour d'appel de Lyon.

Devant la cour, Brun produisit pour essayer de justifier la sincérité de sa créance de 9,000 francs, deux pièces qu'il n'avait point produites en première instance, et qu'il prétendait être aussi de la main de Favrichon. Ces deux pièces nouvelles étaient une reconnaissance prétendue souscrite par Favrichon, à son profit, le 10 septembre 1859, par laquelle Favrichon se reconnaissait son débiteur, à cette date, de la somme de 8,200 francs, et une quittance de 377 francs censée émanée du même Favrichon, en date du 3 avril 1860, et dans laquelle Favrichon aurait constaté qu'il devait 9,000 francs à Brun.

L'expertise qui a eu lieu dans l'instruction criminelle a démontré le fausseté du billet de 9,000 francs et de ces deux nouvelles pièces. Elle a établi qu'elles portent la fausse signature de Favrichon et que Brun est l'auteur de ces faux.

Le sieur Favrichon était un homme aisé, prêtant quelquefois, n'empruntant jamais. A son lit de mort, il déclara que Brun lui devait une somme de 400 francs. Quant aux créances

que Brun prétend lui avoir été souscrites par le défunt, celui-ci n'en a fait aucune mention.

Brun, au contraire, a toujours mené une existence précaire et il n'a jamais pu avoir à lui la somme qu'il prétend avoir prêtée au sieur Favrichon.

L'accusé est défendu par M<sup>e</sup> Genton. M. Careme occupe le siège du ministère public.

Le jury répond affirmativement sur toutes les questions ; mais il admet des circonstances atténuantes.

Brun est condamné à deux ans de prison et 100 francs d'amende.

BOURSE DE LYON 27 NOVEMBRE

Bourse très-ferme. L'opinion de notre marché reste toujours confiante dans le dénouement de la crise politique actuelle ; elle ne tardera pas à être fixée d'ailleurs, la discussion du rapport de la commission Kerdrel ayant été fixée à demain jeudi.

L'autre part, les avis de Londres signalent une amélioration de plus en plus sensible, et font même espérer une réduction très-prochaine de l'escompte à la Banque d'Angleterre.

En somme la physionomie de la Bourse ressemble fort à celle d'hier et des jours précédents ; elle peut se résumer ainsi : début faible sur les premières impressions, clôture plus ferme par suite des espérances à une entente.

L'emprunt débute à 85 60, cours auquel la demande se produit dès l'ouverture ; il varie ensuite de 85 60 à 85 70 et reste en définitive recherché à ce dernier cours.

Le libéré se tient de 83 francs à 83 05. La rente 3 0/0 est plus chère à 52 85.

L'Italie regagne environ 20 centimes à 67 80 ; il semble qu'il se prépare un mouvement de hausse du côté de Londres.

Nos valeurs de crédit retombent encore une fois le Mobilier à 413 75, le Lyonnais à 687 50 faute de demandes.

L'Autrichien reste très-ferme à 798 75 ; il est probable que ce cours élevé se maintiendra jusqu'en liquidation.

Peu de chose en actions Suez de 405 à 408 72 et la Délégation à 348 75.

Les actions de la Franche-Comté ont des acheteurs à 230 fr. ; il est difficile de savoir jusqu'à quel point cette société a profité de l'amélioration survenue dans le marché métallurgique, car elle ne publie aucun rapport.

Les actions du Creusot demandées à 775 se cotent à 776 25.

En banque, il y a preneurs d'obligations sardes 1863 à 196 50 et 196 25.

Londres sans changements à 25 67. Or, 6 fr.

Bulletin commercial Havre, 25 novembre.

Bonne demande en disponible ; les arrivages influent sur le marché et provoquent des réalisations.

Louisiane bas, 112 à 113 ; très-ordinaire, 124 ; ordinaire, 128.

Georgie bas, 108 ; très-ordinaire, 113 à 114 ; ordinaire, 118.

Bengale bon ordinaire, 60. Vente : 5,911 balles.

Liverpool, 25 novembre. Paris, 26 novembre.

Les farines sont faibles. On cote les 8 marques de Paris 71 50, disponible et courant ; 70 25 le prochain.

Les esprits 3/6 nord fin sont traités à 59 25, le disponible et le courant.

Montpellier, 26 novembre. 3/6 bon goût, 73 fr., cours fixé pour 14 pièces.

3/6 marc, 55 fr., nul. Crème de tartre 1<sup>re</sup> blanc, 120 fr. les 50 kil., offert.

Tartre brut Exempt de lie, 100 fr. le degré.

Verdets Bon marchand en bouteilles, 92 fr. les 50 kil. Id. en pains, 92 id.

VARIÉTÉS

Ainsi que l'a déjà annoncé notre correspondant de Paris, c'est bien un grand et positif succès de librairie que la nouvelle publication populaire (diversions à 10 c., fascicules à 50 c.) — Histoire de la Troisième République française, par Adolphe Michel (du Siècle) ; — succès légitime, du reste, par l'opportunité de l'ouvrage, par son nouveau format, tout à fait de bibliothèque, et surtout par son mérite incontestable.

L'esprit de l'Histoire de la Troisième République française est essentiellement démocratique, et en même temps d'une impartialité absolue à l'égard de tous les partis. Qu'on en juge par l'introduction que nous sommes heureux de publier.

CE N'EST PAS SOUS CE TITRE que la France battue par tant d'orages, se reposera enfin à l'ombre des libres institutions qu'elle cherche depuis si longtemps. Un gouvernement fondé par le crime peut-il compter sur un long avenir ? dépend-il de lui de se faire annuler par des plébiscites frauduleux et peut-il bien parler aux honnêtes gens de droit, de légalité, de liberté, lui qui n'a tenu compte, pour s'élever, ni du droit, ni de la légalité, lui qui a jeté en prison les représentants légaux du pays et remplacé des défenseurs de la Constitution les rivaux de l'exil.

même, il est à la merci du caprice administratif. Tout Français jouit des droits de citoyen, et, en ce sens, l'égalité est parfaite ; mais l'égalité cesse quand il s'agit du service militaire qu'on doit à sa patrie. Cette esquisse, tout incomplète qu'elle est, laisse entrevoir la série des réformes que l'avenir est chargé d'accomplir. Ces réformes sont répandues autour de nous, elles flottent dans l'air qu'on respire, et l'on aura moins de peine à les faire entrer dans les institutions qu'à les faire sortir des esprits.

Notre histoire, depuis la fin du siècle dernier, est donc un contre-sens, une lutte constante entre nos institutions et nos mœurs. Tous les vingt ans, un choc terrible se produit : c'est un gouvernement qui s'écroule, une révolution qui s'opère.

Les intérêts sont en souffrance : travail, commerce, industrie, tout s'arrête. La crise passée, aura-t-on, du moins, gagné au changement ? Le pouvoir qui se lève comprendra-t-il mieux son rôle que le pouvoir tombé ? Les classes dites dirigeantes vont-elles profiter de l'expérience, se résigner aux concessions nécessaires, assurer pour longtemps la paix sociale ? Puisse-t'il est bien avéré que la révolution de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle a introduit un esprit nouveau, puisqu'il est bien prouvé que les vieilles pratiques gouvernementales sont usées, et que chaque époque apporte avec elle des revendications nouvelles, va-t-on se plier à des exigences légitimes ? Va-t-on comprendre que l'art de gouverner est l'art de savoir céder à temps ? S'il en avait été ainsi, notre histoire ne serait pas, depuis le commencement du siècle, une suite d'orages. Les divers gouvernements qui se sont succédés en France ont tous, sous des formes différentes, engagé la même lutte, et ils ont eu la même fin. Qu'est-ce que la dictature du premier Napoléon, sinon la négation de tous les principes proclamés par les grands esprits du XVIII<sup>e</sup> siècle ? Qu'est-ce que la Restauration, sinon une réaction implacable, au point de vue politique et religieux, contre l'œuvre émancipatrice de 1789 ? Louis XVIII et Charles X continuent le régime de Louis XVI, comme s'il ne s'était rien passé entre le serment du Jeu-de-Paume et la chute de l'empire. En 1830, la Révolution, balayant le trône du droit divin, essaya de reprendre son cours ; mais Louis-Philippe a vite oublié les promesses du duc d'Orléans. Le gouvernement que Lafayette baptisa « la meilleure des républiques » devient la propriété d'une bourgeoisie avide, intelligente, qui traite la France en province conquise. Tout est mensonge et fiction sous ce gouvernement constitutionnel.

On voit à la tête de l'Etat un monarque qui fausse l'esprit du gouvernement représentatif, en intervenant sans cesse de sa personne entre le ministère et le pays ; le pays est livré à l'aristocratie de l'argent par un système électoral remis aux mains de 200,000 privilégiés ; un ministère impopulaire met son honneur à ne pas se retirer ; un roi entêté risque sa couronne pour conserver des serviteurs qui le compromettent. La révolution s'accomplit, et la monarchie constitutionnelle va rejoindre en exil la monarchie de droit divin, mais plus odieuse encore, s'il est possible, que son aînée.

Charles X s'était acheminé de Saint-Cloud à la frontière avec une lenteur majestueuse, accompagné d'une escorte imposante. Louis-Philippe, gagnant les côtes de Normandie sous un déguisement burlesque porte le dernier coup au prestige de la monarchie.

La République de 1848 va-t-elle compléter l'œuvre de 1789 et abolir le contraste persistant des institutions avec les mœurs ? Elle commença par décréter le suffrage universel ; mais en donnant à chacun le droit de voter, il aurait fallu répandre l'instruction à flots et mettre chaque citoyen en état d'exercer son droit avec discernement. Certes, les bonnes intentions ne manquaient pas aux hommes intégrés qui étaient alors à la tête du gouvernement, mais l'instruction d'un peuple ne se fait pas en un jour, et l'on se trouva bientôt en présence des plus terribles difficultés qu'un gouvernement puisse rencontrer. On avait donné aux classes ouvrières des espérances chimériques en proclamant le droit au travail et en ouvrant les ateliers nationaux.

La bourgeoisie rancunière et électorale sut habilement mettre à profit cette faute échappée à des esprits trop généreux. Par la désolation violente des ateliers nationaux, elle provoqua les journées de Juin, coup mortel qui frappa au cœur la République. La République, dans son caractère social était morte, mais il dépendait de la bourgeoisie victorieuse de conserver les institutions républicaines, et sa conduite eût été d'autant plus sage que son triomphe avait été plus complet ; elle ne le voulut pas ; elle ne put pas pardonner à la République d'être venue au monde sans son consentement ; la rancune provinciale se donna libre carrière contre un gouvernement auquel on ne pardonnait pas son origine parisienne. On mutila le suffrage universel par la loi du 31 mai ; on rédigea une constitution vicieuse qui met en présence une assemblée et un président élus l'un et l'autre par le suffrage populaire et appelés à se heurter. Quand Louis-Napoléon Bonaparte juge les voies suffisamment préparées pour le succès du crime qu'il médite, il se démasque, viole la représentation nationale, tue, proscrit ; c'est l'Empire qui s'annonce.

Ce n'est pas sous ce régime que la France battue par tant d'orages, se reposera enfin à l'ombre des libres institutions qu'elle cherche depuis si longtemps. Un gouvernement fondé par le crime peut-il compter sur un long avenir ? dépend-il de lui de se faire annuler par des plébiscites frauduleux et peut-il bien parler aux honnêtes gens de droit, de légalité, de liberté, lui qui n'a tenu compte, pour s'élever, ni du droit, ni de la légalité, lui qui a jeté en prison les représentants légaux du pays et remplacé des défenseurs de la Constitution les rivaux de l'exil.

(La fin à demain.)

DÉPÊCHES

Dépêches du matin

Dépêches de l'Agence Havas.

Paris, 27 novembre, 5 h. 30 m.

Un article Lemoine des Débats dit : La majorité de 24 voix dans le vote d'hier qui posait la question de confiance n'est pas une majorité. Il est impossible de gouverner avec cela. Si la majorité n'est pas modifiée dans la discussion, c'est le changement de gouvernement, c'est la révolution dans l'Assemblée et dans le pays.

L'article critique vivement le rapport qui demandait un gouvernement de combat.

M. Lemoine conclut en disant que M. Thiers n'a qu'une chose à dire à l'Assemblée : donnez-moi la force nécessaire pour gouverner ou bien gouvernez vous-mêmes.

Selon le Siècle, l'idée des amis du gouvernement est actuellement de de-

mander le rejet pur et simple des conclusions du rapport de M. Batbie.

Le Siècle considère le rapport de M. Batbie comme une déclaration de guerre à mort.

Dans la commission des pétitions, M. Victor Lefranc déclare qu'il était impossible de tolérer la présence en France du prince Napoléon.

Le gouvernement ayant d'ailleurs des indices certains de conspirations bonapartistes n'avait pas, en l'absence de l'Assemblée, d'autres moyens que l'expulsion.

DÉPÊCHE PARTICULIÈRE

Paris, 26 novembre 11 h. 40 soir.

Le rapport de M. Batbie a produit l'impression qu'on pouvait attendre. Les violences de langage qu'il renferme provoquent l'impuissance des royalistes.

Le vote d'aujourd'hui est pour eux la première défaite et le présage de celle qui les attend jeudi. Aux boulevards on répète en souriant les phrases les plus exagérées.

Paris est très-calme. Petite bourse peu animée.

Les adresses des conseils municipaux arrivent en foule par le télégraphe.

CH. QUENTIN.

Dépêches du soir

Dépêches de l'Agence Havas.

Versailles, 27 novembre.

Le conseil des ministres délibérera aujourd'hui sur les résolutions que le rapport Batbie doit entraîner.

Les purparliers officieux pour un arrangement n'ont pas cessé.

M. Thiers assistera probablement à la séance de demain.

La tranquillité est parfaite partout.

DÉPÊCHE PARTICULIÈRE

Paris, 27 novembre, 11 h. m.

Les violences contenues dans le rapport de M. Batbie sont justement relevées et appréciées par les journaux du matin.

La question, partant, est nettement posée entre la République et la monarchie.

Les adresses des Conseils municipaux arrivent en masse par le télégraphe. C'est une véritable manifestation de la conscience publique.

Paris est toujours tranquille.

CH. QUENTIN.

THEATRES

Aujourd'hui Mercredi 27 novembre 1872

Grand-Théâtre

Les Brigands, opéra-bouffe en 3 actes. Les Fiancés villageois, ballet. La Cravate blanche, comédie en 1 acte. On commencera à 7 h. 1/4

Théâtre du Gymnase (quai St-Antoine)

Demain jeudi, 28 novembre

Représentation extraordinaire

Sérénade, comédie en 5 actes, de M. Victorien Sardou. Les Petits Pêcheurs de Grand-Maman, vaudeville en 1 acte. On commencera à 7 h. 1/2

Vendredi, 29 novembre

RELACHE

Pour la répétition générale du Centenaire, drame en 5 actes.

Palais de l'Alcazar. — Cirque GIOTTI

Tous les soirs représentation

CONDITION PUBLIQUE DES SOIES D'AUBENAS

Bulletin du 26 novembre 1872.

Tableau des Soies d'Aubenas

Tableau des Soies d'Aubenas

Tableau des Soies d'Aubenas

Tableau des Soies d'Aubenas

Tableau des Soies d'Aubenas

Tableau des Soies d'Aubenas

Tableau des Soies d'Aubenas

Tableau des Soies d'Aubenas

Tableau des Soies d'Aubenas

Tableau des Soies d'Aubenas

Tableau des Soies d'Aubenas

Tableau des Soies d'Aubenas

Tableau des Soies d'Aubenas

Tableau des Soies d'Aubenas

Tableau des Soies d'Aubenas

Tableau des Soies d'Aubenas

Tableau des Soies d'Aubenas

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

AVIS

Par décret du 28 décembre 1870, rovisément et jusqu'à ce qu'il a ait été autrement décidé, les nonces judiciaires et légales seront é insérées, au choix es parties, dans l'un des journaux publiés dans le départe- ment. Néanmoins, toutes les an- nonces judiciaires relatives à la procédure seront insérées dans le même journal.

MAIRIE DE LYON

L'administration municipale de Lyon informe MM. les entrepreneurs de travaux publics qu'elle ouvrira, à partir de ce jour jus- qu'au 7 décembre courant, les offres qui pourront lui être faites pour les travaux de conversion de- ment en chaussée d'empierrement une portion du cours du Midi, et est en cailloux roulés (travaux évalués à trois mille cent francs, compris la somme à valoir). Un cautionnement de cent cin- quante francs devra préalablement être versé à la recette municipale.

Les conditions relatives à cette entreprise sont consignées dans les pièces du projet dont il sera donné communication aux con- concurrents, à l'Hôtel-de-Ville (bu- reau n° 7), de dix heures du ma- tin à trois heures du soir.

L'administration municipale de Lyon informe MM. les entrepreneurs de travaux publics qu'elle ouvrira, à partir de ce jour jus- qu'au 7 décembre 1872, les offres qui pourront lui être faites pour la construction de deux vespas- sennes au débouché du pont de Guillotière (travaux évalués à deux mille six cents francs, y compris la somme à valoir).

Un cautionnement de cent cinquante francs devra préalablement être versé à la recette municipale.

Les conditions relatives à cette entreprise sont consignées dans les pièces du projet dont il sera donné communication aux con- concurrents, à l'Hôtel-de-Ville (bu- reau n° 7), de dix heures du ma- tin à trois heures du soir.

AVIS AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE

Plusieurs négociants, associés et lorrains, à la recherche d'indus- tries auxquelles ils pourraient offrir un concours pécuniaire et actif, prient les maisons désirant s'oc- cuper en rapports d'affaires fran- çaises, de Lyon et Paris, à M. V. OVEN.

Joindre un timbre-poste pour la réponse. S'y adresser aussi pour tous ren- seignements sur le commerce de Paris.

COMPAGNIE PRIVILÉGIÉE DES PORTS DÉBARCADERE MARITIME ET TERRAINS DE CADIX

Tirage du lundi 14 octobre 1872 Obligations remboursables à 400 francs

LISTE DES NUMÉROS SORTIS: 808 3831 5137 6321 9612 11158 11802 20863 25011 26392 28054 29430 30656 38136 38646 30649 39910 43664 43669 46815 50723 56641 58517 60253 66899 67970 68261 68806 69483 70267

Les obligations dont les numé- ros sont sortis sont payables im- médiatement au siège de la So- ciété, 15, rue de la Chaussée d'Antin, et, au même temps qu'à lieu le paiement des coupons nu- méros 9 et 10.

Tirage des obligations à amorti- tir et remboursables à 400 francs, le 14 janvier 1873.

Paiement des coupons n° 11 et 12, soit 12 fr. le 15 janvier 1873. (213)

HYGIÈNE & SANTÉ PILULES DE FAMILLE

contre les Constipations opi- nâtres, Migraines, Maud d'es- tomac, de reins, irritations d'intestins, Congestions céré- brales, etc. — Prix 3 fr. et 2 fr. Pharmacie Barraja, 115, c. Lafayette, Lyon. 60

MALADIES SECRÈTES GUÉRISON prompte, produits et par correspondance. Consultations tous les jours, de 9 heures du matin à 9 heures du soir. Rue Lanterne, 17, au 2°.

AMER AFRICAINE

De G. PICON DISTILLATEUR A PHILIPPEVILLE, CONSTANTINE ET BONE (Algérie) L'immense succès obtenu, depuis longtemps, en Algérie, par l'AMER africain, s'affirme avec rapidité en France et à l'étran- ger. Ses qualités apéritives, toniques et fébrifuges, le font préférer à tous les bitters connus. Après avoir été médaillé à toutes les Expositions, l'AMER africain Picon vient encore de recevoir, aux Expositions de Lyon et Paris (1872), les plus hautes récompenses dues à ses qualités hygiéniques.

L'AMER africain se trouve dans tous les Etablissements de premier ordre. Entrepôt général, pour la France et l'exportation, 50, rue Olivier, à Marseille. Représentant à Lyon, M. Eugène ROY, 5, petite rue Longue.

AGENCE DE PUBLICITÉ J. MALIGNON

LYON — 14, rue Tapin, 14 — LYON AFFICHAGE GÉNÉRAL Ville, Banlieue et toute la France Cadres et Emplacements réservés à l'Affichage Distribution d'Imprimés sur la voie publique et à domicile Pliage, Mise sous Bande et Enveloppes de Prospectus à très-bas prix. — Spécialité pour impressions d'Affiches, Pros- pectus, Factures, Cartes-Adresses, etc. (133.)

PHARMACIE GRAND 38, rue Centrale, 38, LYON

DÉPÔT GÉNÉRAL DES THÉ ET SIROP ANTI-ASTHMATIQUES ANGLAIS du Docteur M'KENZIE Ces Médicaments, répandus depuis fort longtemps en Angleterre, et d'une efficacité incontestable, se recommandent particulièrement dans les cas d'Asthme, d'Oppression, — de Catarrhe, — de Bronchite, — de Rhume intense, — et dans toutes les Affections des voies respiratoires, — etc., etc.

ELIXIR ANTI-DIARRHÉIQUE ANTI-CHOLÉRIQUE ET TONI-STHÉNIQUE Employé avec succès pour combattre la Dysenterie, la Diarrhée et toutes les affections intestinales et cholériques

BRILLANT POLYMÉTALLIQUE pour nettoyer les Ustensiles en cuivre, l'Argenture, la Dorure, etc. Se trouvent dans les principales pharmacies et maisons de droguerie françaises et étrangères.

MIXTURE BERTRAND POUR INJECTIONS Remède supérieur, connu depuis 25 ans. — Chez l'inventeur, Pharmacie générale, place Bellecour, 21. Succursale à Paris, rue Myrrha, 63. — Le flacon 1 fr. — Capsules au Baume de Copahu, 2 fr. au lieu de 4 fr. (139)

DIABÉTIQUES LA PEPTONE ESTRAGNAT

Est un élixir agréable, convenant aux personnes affaiblies par la maladie et auxquelles on ne peut administrer d'aliments solides, spécialement ordonnée contre l'affaiblissement causé par les ma- ladies de langueur, la phthisie, la bronchite chronique. Fait disparaître rapidement le sucre de l'urine. Le flacon, 10 francs. Le demi-flacon, 5 francs. Pharmacie ESTRAGNAT, place Kléber (Brotteaux-Lyon) MALADIES DE POITRINE 144

BOULES DE GOMME A LA GOMME

Brevetées (s. g. d. g.), seules reconnues efficaces dans le cas de rhume, grippe, catarrhe, irritations de l'estomac et des intestins. — Entrepôt général chez Souvignot et C°, rue Saint-Pierre, 17. 1 fr. la Boîte. — 50 cent. la Demi-Boîte. 156

SAVON LA LUNE

Usine à vapeur A MARSEILLE F. SCHMIDLIN, seul Concessionnaire LYON 12, quai de l'Hôpital, 12. Economie de 30% par l'emploi de ce nouveau produit. (Se trouve dans les principales maisons d'Épicerie. (Voir à l'Exposition universelle, 5° galerie, produits chimiques) 51

HUILE PURE DE FOIE DE MORUE DE TERRE NEUVE

Extrait au moyen de la vapeur d'eau et privé complètement de toute odeur et saveur désagréables à l'aide de la caféine (principe aromatique du café) J. ABONNEL, ph<sup>icien</sup> de 1<sup>re</sup> classe de l'École de Paris TABAC ANTI-ASTHMATIQUE DES ANTILLES CONTRE OPRESSIONS, TOUX, RHUMES, COQUELUCHE 2 fr. 50 le Paquet LYON, 12, Cours Morand, LYON 143

FARINE MEXICAINE

DEL DOCTOR BENITO DEL RIO, DE MEXICO De tous les maux qui affligent l'espèce humaine, il n'en est aucun qui fasse autant de victimes que la Phthisie pulmonaire. Tous les princes de la science s'accordent à dire, depuis un siècle, que, sur 10 décès prématurés, 6 au moins sont causés par ce terrible fléau. Aussi est-il de mode aujourd'hui, quand on parle d'un phthisique, de s'écrier: il est poitri- naire! Eh bien! non, la PHTHISIE N'EST PAS INCURABLE: Dieu, à côté de la dé- partée à la Doctor Benito del Rio, — LA FARINE MEXICAINE, recommandée par nos plus hautes sommités médicales, possède des propriétés curatives constatées par des guérisons qui se comptent par milliers, on plutôt qui ne se comptent plus, son action repara- trice et fortifiante, agissant directement sur la tuberculisation et la granulation des poumons, facilite la cicatrisation des plaies, qui s'opère très-prompement; rarement la maladie résiste à un traitement de plus de 2 ou 3 mois.

LA FARINE MEXICAINE est un produit éminentement rationnel, qui n'a rien de commun avec ces panacées universelles qu'on offre chaque jour au public comme capables de guérir toutes les maladies et qui n'en guérissent aucune; elle constitue, en outre, véritablement aux convalescents, aux vieillards, aux personnes épuisées et aux enfants faibles.

On peut dire avec vérité que LA FARINE MEXICAINE est un produit destiné à combler un grand vide dans l'art de guérir et que M. R. BARLEMIER, de Taras (Rhône), en mettant ce produit à la portée de toutes les bourses, en en vulga- risant l'usage, a acquis des droits incontestables à la reconnaissance publique.

LA FARINE MEXICAINE se trouve à LYON, chez MM. FARLEY, pharm., 114, quai Pierre-Seize; ARMANDY, pharm., cours de Broes (Guillotière); JEANNAUD et Cie, pharm.-drog., rue de la Charité, 32; ROUSSET et BADIUE, rue de Lyon 71; BUFFIER, rue Saint-Dominique, 72; MERLIN, place des Cordeliers, 3; VUILLAUME, pharm., 46, grande rue Saint-Clair, et dans les principales pharmacies, drogueries et épiceries de Lyon et de France; MM. PERRAUD, à Givors; MALESSARD, à Villefranche; FAURE, droguiste, 9, rue de la Comédie; à Saint-Etienne; M. RIGAUD, pharm., à Rive-de-Gier; M. BINABH N, pharm.; BLANCHON-MOULIN, négociant, Grande-Rue, et M. DUCHEZ, pharm., à St-Chamond; M. MOUHET, drog., et FONT, confiseur, à Vienne. (34)

TOUX, RHUMES, CATARRHES

ASTHMES, OPRESSIONS ET COQUELUCHE Quinze années d'expérience et de succès ont placé le Sirop DUBREUIL au premier rang de tous les pectoraux. D'un goût très-agréable, il jouit d'un succès sûr et rapide, dans toutes les maladies de la poitrine et du larynx. Recommandé par les sommités médicales, ce Sirop ne compte plus ses succès. Dépôt général 38, rue de Chartres, phar. Dubreuil & chez les pharmaciens suivants: MM. Arnaud, rue Lanterne, 2, Quer- blanc et C°, rue Tupin, Fayolle, rue Saint-Gôme, Richard, rue Genay, Rieaur, rue Saint-Jean. Exiger la signature. (132)

REPLACEMENTS MILITAIRES

MAISONS RÉUNIES PELLETOT et GRANGE POUR SOUSCRIRE: S'adresser au bureau: place Bellecour, 17 PAIEMENT APRÈS LIBÉRATION

TÆNIFUGE VEZU

PRÉPARATION D'UNE EFFICACITÉ CERTAINE pour l'expulsion DES TÆNIAS OU VERS SOLITAIRES Pilules d'Iodure de fer, inaltérables, au beurre de cacao. Médicaments toniques et re-constituants. Huile de Foie de Morue ferrugineuse. Pharmacie VEZU, cours Morand, 5, à Lyon. (126)

POUDRES & PASTILLES Américaines

du Dr PATERSON (de New-York) Médaille d'argent: Exposition de Lyon 1872 RÉPUTATION universelle pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, gastrites, maladies des intestins, etc., etc. (Notices en toutes langues.) Exiger le nom de Paterson sur chaque Pastille et sur chaque Poudre, plus sur chaque boîte la signature Fayard, seul propriétaire. Entrepôts: PARIS, rue Réaumur, 43; — LYON, rue de l'Hôtel-de-Ville, 9. — Dépôts dans toutes les bonnes pharmacies. (113)

PEPSINE LIQUIDE BESSON

Son mode de préparation et son heureuse association au SIROP D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES en font un digestif tonique et anti-nerveux supérieur à tous les produits employés jusqu'à ce jour pour le traitement des MALADIES DE L'ESTOMAC ET DES INTESTINS. Il calme en peu de jours les Vomissements spasmodiques, Tiraillements, Douleurs ou Crampes d'estomac, et facilite la digestion en sollicitant la sécrétion du suc gastrique. Le Sirop de Pepsine Besson est aussi employé avec le plus grand succès toutes les fois qu'il y a irritation d'intestins, soit Constipations opiniâtres ou diarrhées chroniques. Prix: 3 francs le Flacon Se trouve dans toutes les Pharmacies et Drogueries. (161)

AVEZ-VOUS BESOIN D'ARGENT?

ALLEZ AU COMPTOIR GÉNÉRAL D'ACHAT 8, Rue de la Préfecture, à l'Entresol On achète toutes sortes de Bijoux, Diamants et Pierres fines, Horlogerie, ainsi que les matières d'or et d'argent. Toute espèce de Marchandises en Houtellerie, Draperie, Toiles et Calicots, Rubans et Dentelles, Lingerie, Soierie, Bonnetterie et Quincaillerie, Chaussures, Machines à coudre, Pianos, Mobiliers en tous genres. Soldes de toute espèce; toutes les reconnaissances du Mont-de-Piété. En un mot, toutes sortes d'Objets ou Marchandises ayant une valeur quelconque. Vente au Comptant (36)

BOURSE DE PARIS — Mardi 26 Novembre 1872 de midi 1/2 à 3 heures.

Table of stock market data for Paris, including columns for 'RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME', 'OBLIGATIONS', and 'VALEURS AU COMPTANT'. It lists various securities like 3% bonds, 5% bonds, and shares of companies like Crédit Foncier and Crédit Lyonnais.

BOURSE DE LYON — Mercredi 27 Novembre (de 11 heures à midi 1/2).

Table of stock market data for Lyon, including columns for 'FONDS D'ÉTAT français', 'COMPTANT', 'LIQUIDATION du 30 novemb.', and 'LIQUIDATION du 31 décemb.'. It lists securities like 3% bonds and shares of companies like Crédit Lyonnais and Crédit Foncier.

BOURSE DE LYON — Mercredi 27 Novembre (de 11 heures à midi 1/2).

Table of stock market data for Lyon, including columns for 'FONDS D'ÉTAT étrangers', 'COMPTANT', 'LIQUIDATION du 15 novemb.', and 'LIQUIDATION du 30 novemb.'. It lists securities like 5% bonds and shares of companies like Crédit Lyonnais and Crédit Foncier.